



### SOMMAIRE

1. La Mairie recrute
2. Crottes de chien
3. Thé dansant
4. Personnel
5. Pharmacie de garde
6. Caisse des écoles
7. Taissy ville sportive
8. Petite annonce
9. Comité des fêtes
10. Travaux école

L'espace public est un espace collectif dont chacun aimerait pouvoir profiter dans les meilleures conditions au détour d'une promenade ou d'activités de loisirs.

Aussi, il est rappelé que toute personne détenant un animal doit procéder au ramassage de ses déjections laissées sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants, et ce, pour le respect des autres... et ces incivilités peuvent entraîner des éventuelles sanctions.

A cet effet, la commune met à votre disposition des sacs « ville propre » que vous pouvez trouver en Mairie.



2

### Du changement à l'accueil de la Mairie

Après 7 ans passés parmi nous, Madame DAUTREMONT part en retraite. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa nouvelle vie.

Elle est remplacée par Mme RIDOUX depuis le 30 janvier.



4

### La mairie de Taissy recrute

Un agent d'entretien sur la base d'un CDD de 6 mois renouvelable une fois, à raison de 26h hebdomadaires pour assurer le ménage des bâtiments scolaires et communaux (horaires découpés : début de matinée et fin de journée)

Poste à pourvoir à compter du 3 mars 2017.  
Rémunération équivalente au SMIC.

\*\*\*\*\*

Un agent administratif sur la base d'un contrat aidé, à raison de 21h hebdomadaires, à compter du 27 mars 2017, suite à la création d'une agence postale communale dont l'ouverture est prévue le 3 avril 2017. L'agent recruté sera formé en interne pendant une semaine. Les missions sont les suivantes :

affranchissement du courrier, vente de timbres, enveloppes, opérations financières courantes (retrait d'espèces). Nécessité de maîtriser l'outil informatique.

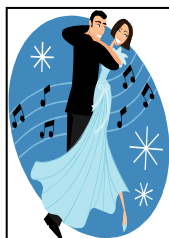
Les horaires sont identiques à ceux de la Mairie : du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundis, mardis et vendredis de 16h30 à 18h30.

Rémunération sur la base du SMIC.

Les candidatures sont à adresser à M. le Maire de Taissy

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. CLAIRMONT (03.26.82.39.27) ou Mme CLARENNE (03.26.82.51.61)

1



### Thé dansant à TAISSY

**Fabrice LEFÈVRE**  
Dimanche 05 mars 2017  
A la Salle d'Animation

de 15 heures à 20 heures

3

Organisé par le Comité des Fêtes de TAISSY & ST-LEONARD

-----Coupon réponse-----

**Thé Dansant du 05 mars 2017 – Taissy – Entrée 12 €**

Mme M..... ☎ .....

Réserve(nt).....place(s) à 12 € soit .....€

**VEUILLEZ AVOIR LA GENTILLESSE DE PREVENIR EN CAS D'EMPECHEMENT S.V.P. MERCI.**

La réservation accompagnée de son règlement par Chèque à l'ordre du «Comité des Fêtes de Taissy» ou en espèces, sont à déposer sous ☒ à la Mairie de TAISSY

Renseignements ☎ 06.71.78.45.84 ou 03.26.88.48.79

**SEULES LES PLACES PAYÉES AVANT LA MANIFESTATION DISPOSERONT DE TABLES RESERVEES**

Site internet [www.comitedesfetestaissy.fr](http://www.comitedesfetestaissy.fr) e-mail : [cdf.taissy@hotmail.fr](mailto:cdf.taissy@hotmail.fr)

5



## CAISSE DES ECOLES TAISSY

**URGENT**

6

Pour l'accueil de loisirs des vacances de février, nous avons besoin de laine rose pâle / jaune pâle / bleu ciel / rouge / grise / noir / blanche.

D'avance merci

La Caisse des Ecoles recrute :

Un surveillant de baignade (diplôme SB ou BNSSA obligatoire) pour son Accueil de Loisirs de cet été.

Début contrat : lundi 10 juillet 2017

Fin contrat : vendredi 18 août 2017

Période de travail : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (horaires donnés à titre indicatif)

Rémunération : SMIC horaire + 10%

Contacter Mr LEDRU Ludovic, Responsable Accueil de Loisirs

Par courrier :  
CAISSE DES ECOLES DE TAISSY  
MAIRIE  
51500 TAISSY

Par mail : [cde.taissy@orange.fr](mailto:cde.taissy@orange.fr)

## TAISSY : « Ville active et sportive »

### Un prix national pour Taissy

7



Sous le parrainage de Tony ESTANGUET triple médaillé olympique, en présence des représentants du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, de la Fédération française des industries du sport et de l'Assemblée nationale, des élus en charge du sport, le comité de labellisation de la première promotion des labels « **ville active et sportive** » s'est réuni le 10 janvier 2017 et a délibéré. Après étude des diverses demandes des villes candidates, il a informé notre village que suite au dossier monté par notre commune, Taissy a obtenu la labellisation « **ville active et sportive** » avec **1 laurier** pour 2017-2018. Après avoir été élue « ville sportive de Champagne-Ardenne » par le Comité Régional Olympique de Champagne Ardenne en 2011, cette nouvelle attribution, cette fois nationale, est une belle reconnaissance des activités associatives de Taissy.

**Elegance Coiffure**  
Salon mixte - Visagiste

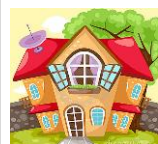
12 rue de Sillery  
51500 TAISSY  
03 26 97 87 32

Valable du 1<sup>er</sup> Février au 4 Mars 2017

**REMISE** pour les Hommes **5€\***

**REMISE** pour les Femmes **7,5€\***

\* Valable du 1<sup>er</sup> Février au 4 Mars 2017, 1 seule fois par personne.



Cherche à louer maison sur Taissy, même avec petits travaux  
Tél. 06.17.96.95.90

8

La cueillette de La Pompelle sera sur le parking de la p'tite boulangerie le samedi 18 février



Le comité des Fêtes de Taissy informe de la reprise de ses soirées de réalisation des fleurs en papier crépon destinées aux chars de la Fête Patronale..

**Rendez-vous les mardis de 20 H 00 à 21 H 30**

**dans la petite salle communale derrière la Mairie de Taissy**

Deux solutions:

1° Y assister aux heures et jours indiqués.

2° Emprunter le matériel afin de réaliser ces fleurs chez soi.

Vous pouvez nous contacter au 06.07.55.50.92 ou nous rencontrer.

Merci d'avance de votre participation.

Le Comité des Fêtes

9

La commune vous informe qu'après la phase expérimentale sur le parking de l'école élémentaire, il a été décidé, en accord avec le conseil d'école et les élus, de supprimer le "drive" et de procéder aux nouveaux traçages du parking. Celui-ci permettra de sécuriser l'accès des élèves et des parents à l'entrée de la cour. Les barrières seront maintenues pour assurer le cheminement des piétons.

Dans le respect du Code de la Route, nous comptons sur votre compréhension pour cette nouvelle signalisation et vous en remercions par avance.

10

